

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 10 décembre 2019 à 19 heures Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 8 novembre 2019
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice: 51

Sont présents : 36 membres

a) 32 membres titulaires

Luc Adoneth - Francis Adrian - Charles Andrea - Patrick Barbier - Jean-Marc Burrus - Patrick Delsart - Paul Drouillon - Robert Engel - André Frantz - Catherine Greigert - Benoît Heinrich - Jean-Pierre Hestin - Jean-Claude Hilbert - Philippe Jaegi - Serge Janus - Denise Kempf - Martin Klipfel - Bruno Kuhn - Jean-Blaise Loos - Alain Meyer - Jacques Meyer - Denis Petit - Frédéric Pfliegersdoerffer - Roland Rengert - Jean-Marc Riebel - Philippe Scheibling - Bernard Schmitt - Willy Schwander - Olivier Sohler - Jean-Claude Spielmann - Francis Weyh - Yvette Walspurger

b) 4 délégués suppléants avec droit de vote

Dominique Herrmann - Agnès Seewald - Nicole Zehner

Sont absents excusés (10):

Claude ABEL - Marcel BAUER - Anne DESCHAMPS - Suzanne GOETTEMANN - Vincent GRISS - Sylvie HIRTZ - Jean-Pierre Piela - Claude RISCH - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST

Sont absents (9):

Denise Adolf - Gérard Bernard - Georges Blankaert - Michèle Claver - Denis Digel - Alex Jehl - Christophe Knobloch - Pascal Feil - Marie-Christine Salber

Assistent également à la séance :

Le président du conseil de développement territorial (sans droit de vote) : Claude ROLLIN Un représentant de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Claude SCHOETTEL

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBUR-GER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.



Séance du mardi 10 décembre 2019 à 19 heures - Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

Monsieur Jean-Marc RIEBEL, vice-président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Vice-Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte dix points, dont huit ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

| | | pages |
|-----|--|-------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | 3 |
| 2. | Adoption des procès-verbaux des comités syndicaux du 5 février et du 4 juin 2019 | 4 |
| 3. | Analyse des résultats de l'application du SCOT et prescription de sa révision | 5 |
| 4. | Schéma directeur vélo : choix du bureau d'études et plan de financement | 9 |
| 5. | Ligne ferroviaire SÉLESTAT / LA VANCELLE <i>gare</i> : engagement d'une étude relative aux possibilités d'utilisation de la ligne | 11 |
| 6. | Compétence mobilité : engagement d'une étude relative aux possibilités d'exercice d'une compétence « mobilité » par le PETR | 13 |
| 7. | Modification des statuts : transfert de la compétence « plan climat air énergie territorial » (PCAET) | 15 |
| 8. | EuroDistrict REGION FREIBURG - CENTRE ET SUD ALSACE : constitution d'un « groupement européen de coopération territoriale » (GECT) | 17 |
| 9. | Convention avec la ville de SÉLESTAT | 20 |
| 10. | Décision budgétaire modificative | 21 |

Le Président

Marcel BAUER

Alain MEYER

Le Secrétaire de séance



Séance du mardi 10 décembre 2019 à 19 heures Salle du Conseil - MUTTERSHOLTZ

Délibération n° 2019-III-01 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la présente séance, M. RIEBEL propose la candidature d'un élu de la communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

désigne M. Alain MEYER comme secrétaire de séance.

Affiché au siège du syndicat mixte le **16 décembre 2019** Déposé et enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **16 décembre 2019** Pour ampliation, pour extrait conforme, Le Président

Marcel BAUER